



RÉSEAU D'IDÉES POUR L'AMÉLIORATION DU MILITANTISME PAR LA CRÉATION DES FONDATIONS POLITIQUES

1) Financement des fondations politiques par les personnes morales et physiques

L'idée directrice est de canaliser le financement des personnes physiques et morales vers des fins louables. En effet, une fondation politique aurait pour mission l'élaboration du militantisme par la formation, la recherche et le rayonnement de l'esprit démocratique, sous la réglementation et l'approbation du Directeur général des élections, le « DGEQ ».

Il existe une multitude de fondations politiques dans le monde. Le parlement européen possède une législation appropriée sur le sujet. Nous devons admettre qu'au Québec, en vue de l'établissement d'un réseau d'échange d'idées, les fondations politiques affiliées ou non affiliées à un parti politique pourraient avoir pour objectif de soutenir l'approfondissement du dialogue entre parlementaires et décideurs politiques sur les dossiers actuels. Ces fondations soutiendraient la discussion autour des défis économiques et sociaux au Québec et à l'international. Elles encourageraient le dialogue autour de la mise en place de processus de réformes économiques et sociales.

Les fondations viseront la mobilisation de leur militantisme pour que les citoyens puissent vivre comme ils l'entendent, dans la liberté et la dignité. Elles contribueront, par leurs travaux, à ce que le Québec puisse honorer ses responsabilités à travers le monde. Elles inciteront les individus à participer au façonnement de l'avenir, en apportant une contribution à l'encouragement de la démocratie, de l'État de droit et de l'économie sociale de marché. Pour assurer la paix et la liberté, elles chercheront à favoriser un dialogue permanent en matière de sécurité, de même que des échanges entre les cultures et les religions. Pour cela, les fondations rapprocheront les personnes qui prennent leurs responsabilités sociales; elles développeront des réseaux actifs au sein de la politique, de l'économie et de la société. Leurs gestions politiques du savoir accroîtront les chances de pouvoir structurer la régionalisation et la mondialisation de façon socialement juste, écologiquement durable et économiquement efficace. Elles encourageront la justice sociale, la démocratie et la gestion durable. En ce sens, elles travailleront en partenariat avec des institutions publiques, des partis politiques et des organisations issues de la société civile. Au regard de leurs objectifs et de leurs valeurs, les fondations renforceront la coopération, dans le domaine régional et national, en matière de politique de développement. Avec leurs partenaires, elles favoriseront un ordre international permettant à chaque pays de se développer dans la liberté et sous sa propre responsabilité.

Autrement dit, ouvrons la possibilité aux personnes morales (il y a environ 300 000 entreprises au Québec) de financer ouvertement et de façon transparente par une réglementation appropriée, le développement politique et démocratique au Québec. En résumé, il y aurait ainsi deux systèmes de financement :

- Le système actuel réservé uniquement aux électeurs (personnes physiques). Actuellement, il y a 70 000 donateurs aux différents partis politiques du Québec. Leurs contributions financent directement les partis politiques selon les règles appliquées par le DGEQ.
- Nous pouvons percevoir un système de financement complémentaire destiné aux fondations politiques affiliées ou non à des partis politiques, réglementé et géré par le DGEQ. Ce système serait financé par les dons en provenance des personnes physiques et morales.

2) Qu'est-ce qu'une fondation politique?

Une fondation politique est une organisation indépendante affiliée à un parti politique soutenant et complétant les objectifs de ce parti pour améliorer son militantisme. Une fondation politique peut établir plusieurs conventions d'affiliations. Par exemple, une même fondation peut conclure des ententes d'associations avec plusieurs partis politiques municipaux dans les différentes régions du Québec.

Une fondation politique, affiliée ou non affiliée à des partis politiques, observe, analyse et contribue au débat démocratique sur des questions de politique d'intérêt général et régionale. Elle développe également des activités qui y sont liées : séminaires, formations, conférences, études et archivage des partis politiques.

3) Comment une fondation politique est-elle financée?

Les fondations politiques seront financées par un fidéicommiss administré par le DGEQ. Ce fidéicommiss sera constitué par les dons des personnes physiques et morales. Le fidéicommiss du DGEQ assurera le financement des fondations politiques et accordera des subventions de fonctionnement annuelles. La première subvention couvrira les frais de création d'une fondation politique et sera suivie par des subventions correspondant à l'année calendrier. Ces subventions pourront couvrir jusqu'à 90 % des dépenses d'une fondation politique. Le reste devra être couvert par des ressources appropriées : activités tarifées et cotisations ou les frais d'adhésions représentant au maximum 10 % de son budget de fonctionnement.

4) Crédit d'impôt aux donateurs?

Une nouvelle approche consisterait à remplacer les crédits d'impôt actuels par des crédits de reconnaissance à la démocratie « CRD », lesquels seraient administrés directement par le DGEQ, avec les mêmes barèmes que les crédits d'impôt.

La structure de ce système CRD établirait une voie de communication directe et constante entre le DGEQ et chacun des donateurs concernés, personne physique ou morale.

Le donateur attesterait que sa contribution a été faite volontairement et sans aucune contrepartie, de même qu'elle n'a fait, ni ne fera, l'objet d'aucun remboursement par un tiers.

Le système des crédits de reconnaissance à la démocratie CRD permettrait, par le biais de sa gestion, un meilleur suivi des contributions, notamment celles qui pourraient dépasser la limite maximale que pourrait prévoir l'impôt.

Le CRD, qui serait versé directement au donateur physique ou moral, deviendrait un apport plus tangible à la démocratie comparativement à un simple crédit d'impôt parmi l'ensemble des crédits applicables à l'impôt.

5) Quelles dépenses peuvent et ne peuvent-elles pas être couvertes par la subvention?

La subvention peut être affectée aux dépenses directement liées aux activités définies dans le programme de la fondation politique, telles que :

- Les réunions et les colloques,
- les publications, études et publicités (campagne publicitaire coordonnée par le DGEQ pour toutes les fondations),
- les frais administratifs, les frais de personnel et de déplacement ainsi que les frais reliés à l'archivage (le DGEQ imposera un archivage aux normes de la BNQ afin d'assurer la transmission des archives de la fondation dans le cas d'une cessation des activités de celle-ci).

La subvention ne peut être affectée, entre autres, aux dépenses suivantes :

- Les dépenses de campagne pour les référendums et les élections,
- le financement direct ou indirect de partis nationaux et municipaux, de candidats électoraux ou de tout autres frais électoraux,

- les dettes et le service des dettes.

6) Qui décide des règles de financement?

Les règles de financement des fondations politiques seront définies dans la Loi électorale ou par un règlement adopté par l'Assemblée nationale. Les modalités d'application seront de la responsabilité du DGEQ.

7) Quelles conditions faut-il remplir pour recevoir un financement?

Afin de recevoir une subvention du DGEQ, une fondation politique doit remplir certaines conditions :

- Elle est affiliée à un parti politique reconnu (ayant au moins 1 député et 1 % des votes) par la Loi électorale ou reconnue d'utilité démocratique par l'Assemblée nationale,
- elle doit obéir aux principes de liberté, de démocratie, de respect des droits de la personne, des libertés fondamentales et de l'état de droit, en conformité avec la constitution québécoise
- elle ne doit pas poursuivre de buts lucratifs,
- elle doit être dotée d'un conseil d'administration (aucun élu ne peut y siéger) dont la composition est régionalement équilibrée pour les fondations affiliées aux partis politiques nationaux.

8) La procédure de financement?

Si elle répond aux conditions susmentionnées, toute fondation politique peut demander un financement, en formulant chaque année une demande auprès du DGEQ, avec son programme de travail et son budget pour l'année à venir.

Après examen et approbation des demandes, les subventions sont distribuées à ces fondations politiques selon une échelle préétablie :

- 15 % sont répartis en parts égales (cette équité de base sera garantie par l'Assemblée nationale avec un minimum de 700 000 \$/an par fondation. C'est à la demande du DGEQ que le gouvernement versera la subvention à la fondation du DGEQ afin d'assurer la pérennité des fondations politiques dans la situation où les dons récoltés annuellement seraient insuffisants),
- 85 % sont répartis proportionnellement au pourcentage des voix obtenues à la dernière élection.

Le DGEQ pourra établir un maximum pécuniaire global par année pour l'ensemble des fondations. Il reportera les sommes pécuniaires restantes des donateurs à l'année suivante dans le cas d'une récolte financière trop fructueuse.

Le montant de la subvention est payé l'année suivante, après une vérification du rapport final de la fondation. Le rapport final comprend les éléments suivants :

- Un rapport final sur la réalisation du programme de travail,
- un décompte financier final des dépenses admissibles réellement encourues, en suivant la structure du budget prévisionnel,
- un état récapitulatif complet des recettes et des dépenses correspondant aux comptes pour la période d'admissibilité couverte par la convention de subventions,
- un rapport de vérification externe des comptes effectué par un vérificateur indépendant, certifiant que les subventions ont été utilisées en conformité avec le règlement ou la Loi électorale.

Conclusion

Selon les données provenant du ministère du Revenu, en 1997 les Québécois qui gagnaient plus de 50 000 \$ par année, soit 10 % des contribuables, comptaient pour 62,8 % des donateurs. Autrement dit, 10 % des contribuables représentent le 2/3 des donateurs. Il y a une corrélation entre les revenus d'un électeur et sa capacité de contribuer au financement électoral.

Pour l'année 2004, les contributions de 200 \$ ou moins représentent une valeur totale de 2,6 M\$ soit 15 % des revenus totaux des partis politiques ou 21 % du total des contributions recueillies. Un nombre de 38 664 contributions a ainsi été versé avec une valeur moyenne de 66 \$.

Toujours pour l'année 2004, les 946 donateurs versant une contribution dans la tranche allant de 2 500 \$ à 3 000 \$ et la valeur totale de ces contributions (2,8 M\$) s'avèrent de plus en plus importants c.-à-d. 23 % du total des contributions recueillies. En fait, le nombre total de donateurs ayant versé près de 3 000 \$ au cours des 5 dernières années (2000 à 2004) de même que la valeur totale des sommes ainsi recueillies ont progressé de 155 % par rapport aux 5 années précédentes (1995 à 1999). Ces 946 donateurs contribuent autant que les 38 664 donateurs et n'ont pas plus d'influence les uns que les autres.

Dans la plupart des pays, les fondations bénéficient pour elles-mêmes d'avantages fiscaux consistant en l'exonération de l'impôt sur les sociétés pour leurs divers revenus tels que les loyers, les rémunérations, les contributions, etc. De plus, les donateurs bénéficient d'avantages fiscaux. À titre d'exemple, les taux de déduction sont en France de 3 % du revenu imposable pour les particuliers. Ainsi en Allemagne, ils sont de 5 % et de 1 à 3 % du chiffre d'affaires pour les entreprises en France et en Allemagne. Ainsi qu'aux États-Unis ces taux sont respectivement de 20 % au moins du revenu et de 5 % du bénéfice. En Grande-Bretagne, les sommes versées dans le cadre d'un engagement de versement pendant au moins sept ans (seven-years covenant) sont exonérées de l'impôt sur le revenu (income tax) mais non de la «surtax».

Osons entrevoir la possibilité que 5 000 donateurs physiques ou moraux donnent chacun 5 000 \$ pour un total de 25 M\$, soit un scénario pour financer annuellement notre patrimoine politique représenté par les fondations politiques de l'Assemblée nationale. Ces 5 000 donateurs hypothétiques n'auraient pas plus d'influence puisque leurs dons seraient répartis proportionnellement aux votes et leur identité clairement affichée dans le registre du DGEQ, comme contribution à la démocratie participative destinée aux fondations politiques.

Soulignons que les sommes recueillies à l'occasion des activités ou manifestations à caractère politique deviennent de plus en plus importantes. En 2004, plus de 50 % des contributions recueillies auprès d'électeurs l'ont été à l'occasion de telles activités de financement. Ainsi, en 2006, selon les rapports financiers des partis politiques autorisés (rapports couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2006), le nombre d'adhésions au sein des partis politiques présents à l'Assemblée nationale est le suivant :

- Parti libéral du Québec : 83 313 adhérents;
- Parti québécois : 74 438 adhérents;
- Action démocratique du Québec : 5 119 adhérents;
- Québec solidaire : 4 686 adhérents;

Soit un total en 2006 pour les quatre partis présents à l'Assemblée nationale : 167 556

adhérents. Ces adhérents représentent un potentiel de participation au militantisme.

Globalement, on peut évaluer à 3 % des électeurs ceux qui sont membres d'un parti politique. Ce pourcentage d'adhérents mérite notre attention. Pouvons-nous augmenter la quantité et la qualité du militantisme en nous ouvrant à l'idée d'un investissement dans nos fondations politiques?

Les remboursements d'impôt attribuables aux dons devraient être envisagés comme une mesure financière incitant à la participation et à l'amélioration du militantisme. Cette perspective favorisera ainsi un plus large débat politique permettant à une société de demeurer ouverte, de bénéficier d'une vaste gamme d'opinions qui tient compte des besoins et des intérêts d'un large éventail de citoyens participant à la vie politique.

Somme toute, la stimulation du militantisme et la participation des citoyens à la vie politique du Québec en permettant aux particuliers et aux personnes morales de contribuer au patrimoine de nos fondations politiques, sous l'autorité du DGEQ, sont une saine nécessité financière. Envisageons cette inclusion des acteurs économiques et sociaux ayant des moyens financiers importants comme une dynamique désirable dans le cadre d'une réglementation et d'une transparence adaptée à notre société québécoise. Utilisons l'argent comme un outil nécessaire à la réalisation démocratique de nos finalités politiques.

Bref, nous devrions encourager les dons privés et les legs testamentaires à la fondation du DGEQ en offrant aux donateurs la possibilité soit de déduire de leurs revenus imposables la somme versée par l'intermédiaire de la fondation du DGEQ aux fondations politiques, soit de la déduire directement de leurs impôts comme une reconnaissance à la contribution démocratique. De plus, le donateur identifiera le parti de son choix ou même l'ensemble des partis comme bénéficiaires de son don sur le bulletin de sollicitation de la fondation du DGEQ. Par ailleurs, permettre aux entreprises et aux particuliers de faire des contributions réglementées et transparentes par l'intermédiaire de la fondation du DGEQ pourrait favoriser l'engagement des citoyens envers le militantisme politique de leur choix.

PROPOSITION :

Réaliser un projet pilote pour la création de fondations politiques de l'Assemblée nationale sous la supervision du Directeur général des élections du Québec.

PROJET PILOTE DE CRÉATION DE FONDATIONS POLITIQUES

OBJECTIF: Amélioration du militantisme démocratique par des fondations politiques

OUTIL: Création de la fondation «Pierre F. Côté» du DGE afin de superviser les dons et financer les fondations

DONATEURS: Personnes physiques et morales (gouvernement, entreprises, syndicats, citoyens, etc..)

SCÉNARIO: Une hypothèse de 25 millions \$ constituée des dons issus de campagnes de sollicitations (fondation du DGE et partis politiques). **5 000 donateurs contribuant chacun 5 000\$.**

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS POUR LE FINANCEMENT D'UNE FONDATION POLITIQUE Au moins un élu d'un parti politique et 1 % des votes ou reconnue d'utilité démocratique à l'unanimité de l'Assemblée nationale

FINANCEMENT DES FONDATIONS POLITIQUES SUR UNE HYPOTHÈSE DE 25 MILLIONS \$								
AFFILIÉ	FONDATION	DÉPUTÉ	% Votes	ÉQUITÉ 15 %	% votes	SUBVENTION	COTISATIONS	TOTAL
				90 % subventionné			10 % autonome	100%
PLQ	J.Charest	66	42%	750 000 \$	8 925 000 \$	9 675 000 \$	967 500 \$	10 642 500 \$
PQ	R.Lévesque	51	35%	750 000 \$	7 438 000 \$	8 188 000 \$	818 800 \$	9 006 800 \$
ADQ	M.Dumont	7	16%	750 000 \$	3 400 000 \$	4 150 000 \$	415 000 \$	4 565 000 \$
QS	David/Khadir	1	4%	750 000 \$	850 000 \$	1 600 000 \$	160 000 \$	1 760 000 \$
non	Utilité démocratique	0	3%	750 000 \$	637 000 \$	1 387 000 \$	138 700 \$	1 525 700 \$
5	GLOBALE	125	100%	3 750 000 \$	21 250 000 \$	25 000 000 \$	2 500 000 \$	27 500 000 \$

Commentaires:

Une égalité de base de 15 % des 25 millions \$: 3.75 millions \$.

Cette somme de 3.75 millions \$ répartie également entre les 5 fondations.

Répartition des 21.25 millions \$ restant en proportion du % des votes obtenus lors de la dernière élection

La colonne COTISATIONS peut inclure des revenus d'activités tarifées.

PROJET PILOTE DE CRÉATION DE FONDATIONS POLITIQUES

OBJECTIF: Amélioration du militantisme démocratique par des fondations politiques

OUTIL: Création de la fondation «Pierre F. Côté» du DGE afin de superviser les dons et financer les fondations

DONATEURS: Personnes physiques et morales (gouvernement, entreprises, syndicats, citoyens, etc..)

SCÉNARIO: Une hypothèse de 5 millions \$ constituée des dons issus de campagnes de sollicitations (fondation du DGE et partis politiques).
1 000 donateurs contribuant chacun 5 000 \$.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR LE FINANCEMENT D'UNE FONDATION POLITIQUE Au moins un élu d'un parti politique et 1 % des votes ou reconnue d'utilité démocratique à l'unanimité de l'Assemblée nationale

FINANCEMENT DES FONDATIONS POLITIQUES SUR UNE HYPOTHÈSE DE 5 MILLIONS \$									
AFFILIÉ	FONDATION	DÉPUTÉ	% Votes	ÉQUITÉ 15 %	minimum	% votes	SUBVENTION	COTISATIONS	TOTAL
90 % subventionné								10 % autonome	100%
PLQ	J.Charest	66	42%	150 000 \$	550 000 \$	1 785 000 \$	2 485 000 \$	248 500 \$	2 733 500 \$
PQ	R.Lévesque	51	35%	150 000 \$	550 000 \$	1 487 500 \$	2 187 500 \$	218 750 \$	2 406 250 \$
ADQ	M.Dumont	7	16%	150 000 \$	550 000 \$	680 000 \$	1 380 000 \$	138 000 \$	1 518 000 \$
QS	David/Khadir	1	4%	150 000 \$	550 000 \$	170 000 \$	870 000 \$	87 000 \$	957 000 \$
non	Utilité démocratique	0	3%	150 000 \$	550 000 \$	127 500 \$	827 500 \$	82 750 \$	910 250 \$
5	GLOBALE	125	100%	750 000 \$	2 750 000 \$	4 250 000 \$	7 750 000 \$	775 000 \$	8 525 000 \$
gouv.									

Commentaires:

Une égalité de 15 % des 5 M.\$: 750 000 \$ + 2.75 M.\$ du gouvernement assurant un minimum de 700 000\$/fondation

La somme de 750 000 \$ et 2.75 M.\$ répartie également entre les 5 fondations

Répartition des 4.25 millions \$ restant en proportion du % des votes obtenus lors de la dernière élection

La colonne COTISATIONS peut inclure des revenus d'activités tarifées.

PLAN STRATÉGIQUE HYPOTÉTIQUE 2011 - 2015 (pour toute les fondations subventionnées)

MISSION

La fondation politique est une institution indépendante qui relève du DGE et affilié au parti X, a pour mission l'élaboration et l'amélioration du militantisme politique et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

VISION

Une fondation reconnue pour :
 > sa contribution à l'amélioration du système politique québécois.
 > son leadership dans la promotion de la démocratie.
 > sa gestion humaine qui contribue à un milieu de travail attrayant et stimulant pour le militantisme.

VALEURS

Notre système de valeurs favorise :
 > son but par la réflexion sur nos actions militantes en fonction du souci des autres, nous estimons celles-ci, les transformons, les orientons.
 > sa recherche par l'organisation de nos actions visant la liberté et surtout celle des autres.
 > la rationalité et l'attachement comme présence active s'opposant au mépris excluant autrui du genre humain.
 > notre perspective éthique de la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes.

LES ENJEUX

Confiance et crédibilité du patrimoine politique québécois	Participation au militantisme politique	Ressources humaines et informationnelles
--	---	--

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.0 Maintenir la confiance envers le système politique, électoral et la crédibilité de la fondation.	2.0 Promouvoir les valeurs démocratiques et stimuler la participation active à la vie politique et électorale.	3.0 Être une fondation performante par la qualité de ses ressources et de son savoir-faire.
--	--	---

LES SAXES D'INTERVENTION

Des programmes et des activités bien planifiés et bien organisés	Une information et banque de données permanente optimale et son archivage	Des règles de fonctionnement politique bien comprises et appliquées	Des militants bien informés et responsabilisés	Un système de participation à la vie politique et électoral adapté à la société québécoise	Un personnel qualifié, motivé et mobilisé	Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications
--	---	---	--	--	---	--

LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

<p>1.1 Réaliser toutes les activités planifiées concernant l'élaboration et l'amélioration du militantisme national et international.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • % d'activités réalisées et nombre d'ententes et de partenariats avec d'autres organismes • Nombre de programmes et d'activités tenues • Taux de satisfaction de la clientèle à la suite d'une activité 	<p>1.2 Mettre en oeuvre des moyens pour assurer la diffusion et la qualité de l'information, des données, des statistiques et leur archivage.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • % de couverture de l'information politique pertinente • % d'actualité de l'information permanente • Nombre de personnes venues consulter et télécharger des données sur le site Web ainsi que le nombre de chercheurs 	<p>1.3 Veiller à ce que les militants de l'entité politique affiliée adhèrent à une application conforme des lois et des règles.</p> <p><u>Indicateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Indice de respect des règles de fonctionnement en lien avec le DGE <p>1.4 Consolider le suivi de recommandations formulées auprès des militants de l'entité politique affiliée.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de recommandations examinés et diffusées • % de la valeur des activités répondant à la conformité des règles • % des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants 	<p>2.1 Promouvoir la participation des citoyens et des militants à la vie démocratique et sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités réalisées • Nombre de documents produits • Nombre et diversité des clientèles rejointes <p>2.2 Promouvoir l'importance d'exercer son droit de vote et de participer à la vie politique de la société.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités réalisées • Nombre de documents produits 	<p>2.3 Favoriser l'accès au militantisme.</p> <p><u>Indicateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures mises en place et nombre d'adhérents <p>2.4 Être attentifs aux changements dans la société et proposer des améliorations au système politique et électoral.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de recherches produites • Nombre de recommandations formulées • Relevé du rayonnement et des retombées des recommandations de la fondation 	<p>3.1 Être une fondation attirante sur le marché de l'emploi afin d'assurer sa capacité de recruter et de favoriser la rétention de ses effectifs.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures mises en place • Taux de satisfaction du personnel et des bénévoles <p>3.2 Assurer l'évolution de l'expertise et de la compétence.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations, de colloques et de conférences auxquels les employés et bénévoles assistent • Nombre d'activités de transfert des connaissances • % d'activités de formation offertes spécifiquement à la relève 	<p>3.3 Mettre en place des systèmes d'information performants.</p> <p><u>Indicateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes mis en place <p>3.4 Améliorer et accroître les services en ligne offerts par la fondation.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de services mis en ligne • % de services améliorés par rapport au nombre de services offerts
--	---	--	--	--	--	--